

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.02.2015

Numéro de version 5

Révision: 25.02.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: peinture aspect ferronnerie

Code du produit:

223600, 223617, 223624, 228582, 228599, 228605, 228629, 228636, 228643, 228650, 239748, 239762, 239779, 239786, 239793, 245381, 660810, 707193, 720369, 720376, 743726, 743733, 743740, 743757, 824883, 824890, 868429, 868436, 868443, 868450

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées --

Emploi de la substance / de la préparation Peinture

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

MOTIP DUPLI GmbH
Kurt Vogelsang Strasse 6
D-74855 Haßmersheim
Tel.: +49/6266/75-0
msds@dupli-color.de

Importeur:

MOTIP DUPLI AG
Allmendstrasse 30
CH-8320 Fehraltorf
Tel.: +41 44 908 38 40
Fax: +41 44 908 38 50

Service chargé des renseignements: Abteilung Produktmanagement

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d' Information Toxicologique (CSIT): Tél. 145 (24h)
Tel.: +41 44 908 38 40
(Mo - Do 08:00 Uhr - 16:00 Uhr
Fr 08:00 Uhr - 13:00 Uhr)
Tel.: +49 6266-75-310
Fax +49 6266-75-362
(Lu-Je 08:00 - 16:00 H, Ve 08:00 - 12:30 H)

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Centre Antipoisons Belge: Appelez gratuitement 070 245 245
Un médecin vous répond, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

(suite page 2)

CFR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.02.2015

Numéro de version 5

Révision: 25.02.2015

Nom du produit: peinture aspect ferronnerie

(suite de la page 1)



GHS07

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.



F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.

R66-67: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

Attention! Récipient sous pression.

A des effets narcotisants.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS02

GHS05

GHS07

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

butane-1-ol

acétone

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.02.2015

Numéro de version 5

Révision: 25.02.2015

Nom du produit: peinture aspect ferronnerie

(suite de la page 2)

P501

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation nationale.

• Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contient 2-butanone-oxime. Peut produire une réaction allergique.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

• 2.3 Autres dangers**• Résultats des évaluations PBT et vPvB****• PBT:** Non applicable.**• vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

• 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**• Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**• Composants dangereux:**

CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Numéro index: 606-001-00-8 Reg.nr.: 01-2119471330-49	acétone Xi R36; F R11 R66-67 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	20-<25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane F+ R12 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	12,5-<20%
CAS: 64742-82-1 EINECS: 265-185-4 Numéro index: 649-330-00-2 Reg.nr.: 01-2119490979-12	naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré Xn R65 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304	10-<12,5%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane (< 0,1% butadiène (203-450-8)) F+ R12 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	5-<10%
CAS: 9004-70-0 Numéro index: 603-037-01-3	nitrate de cellulose F R11 Flam. Sol. 1, H228	5-<10%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Numéro index: 601-022-00-9 Reg.nr.: 01-2119488216-32	xylène Xn R20/21; Xi R38 R10 Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	2,5-<5,0%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Numéro index: 607-025-00-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29	acétate de n-butyle R10-66-67 Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	2,5-<5,0%
CAS: 71-36-3 EINECS: 200-751-6 Numéro index: 603-004-00-6 Reg.nr.: 01-2119484630-38	butane-1-ol Xn R22; Xi R37/38-41 R10-67 Flam. Liq. 3, H226; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	2,5-<5,0%

(suite page 4)

CFR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.02.2015

Numéro de version 5

Révision: 25.02.2015

Nom du produit: peinture aspect ferronnerie

(suite de la page 3)

CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane (< 0,1% Butadien (203-450-8))  F+ R12  Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	2,5-<5,0%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle R10  Flam. Liq. 3, H226	<2,5%
CAS: 103-65-1 EINECS: 203-132-9 Numéro index: 601-024-00-X	propylbenzène  Xn R65;  Xi R37;  N R51/53 R10  Flam. Liq. 3, H226;  Asp. Tox. 1, H304;  Aquatic Chronic 2, H411;  STOT SE 3, H335	<1,0%
CAS: 108-67-8 EINECS: 203-604-4 Numéro index: 601-025-00-5	mésitylène  Xi R37;  N R51/53 R10  Flam. Liq. 3, H226;  Aquatic Chronic 2, H411;  STOT SE 3, H335	<1,0%
CAS: 95-63-6 EINECS: 202-436-9 Numéro index: 601-043-00-3	1,2,4-triméthylbenzène  Xn R20;  Xi R36/37/38;  N R51/53 R10  Flam. Liq. 3, H226;  Aquatic Chronic 2, H411;  Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	<1,0%
CAS: 64742-49-0 EINECS: 265-151-9 Numéro index: 649-328-00-1 Reg.nr.: 01-2119475133-43	naphta léger (pétrole), hydrotraité  Xn R65;  Xi R38;  F R11;  N R51/53 R67  Flam. Liq. 2, H225;  Asp. Tox. 1, H304;  Aquatic Chronic 2, H411;  Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	<1,0%
CAS: 64742-95-6 EINECS: 265-199-0 Numéro index: 649-356-00-4 Reg.nr.: 01-2119455851-35	solvant naphta aromatique léger (pétrole)  Xn R65;  Xi R37;  N R51/53 R10-66-67  Flam. Liq. 3, H226;  Asp. Tox. 1, H304;  Aquatic Chronic 2, H411;  STOT SE 3, H335-H336	<1,0%
CAS: 96-29-7 EINECS: 202-496-6 Numéro index: 616-014-00-0	2-butanone-oxime  Xn R21-40;  Xi R41;  Xi R43 Carc. Cat. 3  Carc. 2, H351;  Eye Dam. 1, H318;  Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317	≤0,5%

• Indications complémentaires:

Le contenu en Benzène des substances Solvant Naphta est inférieur à 0.1% (Note P de l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE)

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

• 4.1 Description des premiers secours

• **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

• **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau ; laver à l'eau et au savon.

• **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

• **Après ingestion:** Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

• **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.02.2015

Numéro de version 5

Révision: 25.02.2015

Nom du produit: peinture aspect ferronnerie

(suite de la page 4)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Refroidir les récipients avec de l'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers -**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Manipuler les récipients avec précaution.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Ne pas entreposer dans des endroits confinés où du gaz peut s'accumuler.
Stocker au frais et au sec, dans des pièces bien fermées
Protéger de la chaleur (supérieure à 50 °C) et du rayonnement direct du soleil.
- **Classe de stockage:** 2B

(suite page 6)

CFR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.02.2015

Numéro de version 5

Révision: 25.02.2015

Nom du produit: peinture aspect ferronnerie

(suite de la page 5)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

67-64-1 acétone

VME (Suisse) Valeur momentanée: 2400 mg/m³, 1000 ppm
 Valeur à long terme: 1200 mg/m³, 500 ppm
 B;

74-98-6 propane

VME (Suisse) Valeur momentanée: 7200 mg/m³, 4000 ppm
 Valeur à long terme: 1800 mg/m³, 1000 ppm

106-97-8 butane (< 0,1% butadiène (203-450-8))

VME (Suisse) Valeur momentanée: 7200 mg/m³, 3200 ppm
 Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

1330-20-7 xylène

VME (Suisse) Valeur momentanée: 870 mg/m³, 200 ppm
 Valeur à long terme: 435 mg/m³, 100 ppm
 H B;

123-86-4 acétate de n-butyle

VME (Suisse) Valeur momentanée: 960 mg/m³, 200 ppm
 Valeur à long terme: 480 mg/m³, 100 ppm
 SSc;

71-36-3 butane-1-ol

VME (Suisse) Valeur momentanée: 150 mg/m³, 50 ppm
 Valeur à long terme: 150 mg/m³, 50 ppm
 SSc;

75-28-5 isobutane (< 0,1% Butadien (203-450-8))

VME (Suisse) Valeur momentanée: 7200 mg/m³, 3200 ppm
 Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VME (Suisse) Valeur momentanée: 275 mg/m³, 50 ppm
 Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm
 SSc;

· **Composants présentant des valeurs limites biologiques:**

67-64-1 acétone

BAT (Suisse) 80 mg/l
 Substrat d'examen: Urine
 Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail
 Paramètre biologique: Aceton

(suite page 7)

CFR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.02.2015

Numéro de version 5

Révision: 25.02.2015

Nom du produit: peinture aspect ferronnerie

(suite de la page 6)

1330-20-7 xylène

BAT (Suisse)	1,5 g/g Kreatinin
	Substrat d'examen: Urine
	Moment du prélèvement: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, fin de l'exposition, de la période de travail
	Paramètre biologique: Methyl-Hippursäure
	1,5 mg/l
	Substrat d'examen: Sang complet
	Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail
	Paramètre biologique: Xylol

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
• Equipement de protection individuel:
• Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs ni les aérosols

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

• Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Sinon, la classe de filtre A / P 2 ou auto-indépendante.

• Protection des mains:


Gants de protection

Gants résistant aux solvants

En cas de contact avec des gants de protection faits de poussière par pulvérisation de butyle should être utilisée (min. 0,4 mm d'épaisseur), par exemple KCL Camatril, aucun article. 898 ou des produits similaires

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• Matériau des gants Butylcaoutchouc
• Temps de pénétration du matériau des gants

Gants en caoutchouc butyle avec une épaisseur de 0,4 mm sont résistantes à:

Acétone: 480 min

Acétate de n-butyle: 60 min

Acétate d'éthyle: 170 min

Xylène: 42 min

• Protection des yeux: Lunettes de protection
SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques
• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
• Indications générales.
• Aspect:

Forme: Aérosol

Couleur: Selon désignation produit

• Odeur: Caractéristique

• Seuil olfactif: Non déterminé.

• valeur du pH: Non déterminé.

(suite page 8)

CFR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.02.2015

Numéro de version 5

Révision: 25.02.2015

Nom du produit: peinture aspect ferronnerie

(suite de la page 7)

· Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
· Point d'éclair	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	180 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,7 Vol %
Supérieure:	13,0 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	8300 hPa
· Densité à 20 °C:	0,94 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
CE-COV g/L	--
	763,0 g/l
· CE-COV %	80,96 %
· Teneur en substances solides:	25,9 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

CFR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.02.2015

Numéro de version 5

Révision: 25.02.2015

Nom du produit: peinture aspect ferronnerie

(suite de la page 8)

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

67-64-1 acétone

Oral	LD50	5800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20000 mg/kg (lapin)

64742-82-1 naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat) (OECD 403)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>13,1 mg/l (rat) (OECD 403)

71-36-3 butane-1-ol

Oral	LD50	2292 mg/kg (rat) (OECD- Prüfrichtlinie 401)) 3430 mg/kg (lapin) (OECD- Prüfrichtlinie 402)
Dermique	LD50	3400 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	8000 mg/l (rat)

Effet primaire d'irritation:

de la peau: Pas d'effet d'irritation.

des yeux: Effet d'irritation.

Sensibilisation:

En cas d'exposition prolongée, possibilité d'un effet de sensibilisation par contact avec la peau.

Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

Vapeurs étourdissantes.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

64742-82-1 naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré

EC50 / 48h	43,98 mg/l (bel) (berechnet) 10-20 mg/l (daphnia magna / Wasserfloh) (OECD 202)
NOEC	0,22 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201 (72h))

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

CFR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.02.2015

Numéro de version 5

Révision: 25.02.2015

Nom du produit: peinture aspect ferronnerie

(suite de la page 9)

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 04	emballages métalliques
15 01 11*	emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides

Emballages non nettoyés:

Recommandation: L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA

UN1950

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR

UN1950 AÉROSOLS

IMDG

AEROSOLS

IATA

AEROSOLS, inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe

2 5F Gaz.

Étiquette

2.1

IMDG, IATA



Class

2.1

Label

2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant:

Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz.

Indice Kemler:

-

No EMS:

F-D,S-U

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

(suite page 11)

CFR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.02.2015

Numéro de version 5

Révision: 25.02.2015

Nom du produit: peinture aspect ferronnerie

(suite de la page 10)

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

1L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

· Catégorie de transport

2

· Code de restriction en tunnels

D

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

1L

· Excepted quantities (EQ)

Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

· "Règlement type" de l'ONU:

UN1950, AÉROSOLS, 2.1

SECTION 15: Informations réglementaires

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H228 Matière solide inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R10 Inflammable.

R11 Facilement inflammable.

R12 Extrêmement inflammable.

R20 Nocif par inhalation.

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R21 Nocif par contact avec la peau.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R36 Irritant pour les yeux.

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

(suite page 12)

CFR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.02.2015

Numéro de version 5

Révision: 25.02.2015

Nom du produit: peinture aspect ferronnerie

(suite de la page 11)

- R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
 R38 Irritant pour la peau.
 R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
 R41 Risque de lésions oculaires graves.
 R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

• **Contact:** Département Sécurité Produit

• **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Flam. Gas 1: Flammable gases, Hazard Category 1

Flam. Aerosol 1: Flammable aerosols, Hazard Category 1

Press. Gas: Gases under pressure: Compressed gas

Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2

Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3

Flam. Sol. 1: Flammable solids, Hazard Category 1

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1

Carc. 2: Carcinogenicity, Hazard Category 2

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

CFR